

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 mai 2010
(convocation du 17 mai 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marché Public - Bordeaux - Pont de pierre - Peinture des garde-corps et consolidation de leurs ancrages - Autorisation

Monsieur Alain DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation :

Par délibération n° 2009-0177 du 10 avril 2009, portant sur les travaux de peinture des garde-corps du Pont de pierre à Bordeaux avec, en préalable, une modification des pieds de ces garde-corps, pour assurer leur meilleur ancrage aux structures de l'ouvrage et ainsi obtenir une résistance optimale aux charges horizontales, vous avez autorisé Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des Marchés Publics.
- à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à l'appel d'offres ouvert,
- et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'opérateur, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I.1° du même code.

Or, lors de la commission d'appel d'offres du 27 mai 2009, la société BTPS Atlantique a été la seule à présenter une offre.

Par ailleurs, le montant de cette offre étant largement supérieur à l'estimation des services, la commission a déclaré l'appel d'offres infructueux et décidé de procéder à la passation d'un marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence, conformément aux dispositions de l'article 35-I.1° du code des Marchés publics et comme envisagé par la délibération n°2009-0177 du 10 avril 2009.

Aussi, comme suite à cette décision de la commission d'appel d'offres, une négociation a été engagée avec la société BTPS Atlantique au travers de réunions qui se sont tenues les 27 juillet et 23 septembre 2009 et l'accord qui en est ressorti a reçu l'aval de la commission d'appel d'offres du 16 décembre 2009.

La proposition de la société BTPS Atlantique, d'un montant de 619.733,50€ HT, soit 741.201,27€ TTC, a pu être optimisée par le choix d'un nouveau mode opératoire qui

consiste à procéder aux travaux sur site et non plus en atelier ce qui supprime, notamment, le coût du transport aller-retour des éléments des garde-corps.

Il en résulte que l'offre ainsi négociée s'élève à 515.534€ HT soit, 616.579€ TTC, prix supérieur de 19.287€ TTC à l'estimation chiffrée par la Communauté urbaine de Bordeaux à 597.292€ TTC, mais justifié du fait de la qualité des prestations présentées et qui représente une baisse de 17,80% du montant initialement proposé par la société BTPS Atlantique.

Estimation de la CUB	Montant proposé par BTPS Atlantique	Montant arrêté après négociations	Ecart avec le montant proposé
499.408€ HT 597.292€ TTC	619.733,50€ HT 741.201,27€ TTC	515.534€ HT 616.579€ TTC	-17,80%

Il apparaît, dès lors, nécessaire :

➤ d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à passer avec la société BTPS Atlantique pour un montant de 616.579€ TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le code des Marchés publics, en son article 35-I.1°
Vu la délibération du conseil de communauté n°2009 -0177 du 10 avril 2009,
Vu l'avis préalable favorable de la commission d'appel d'offres en date du 16 décembre 2009

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à passer avec la société BTPS Atlantique pour les travaux de peinture des garde-corps du Pont de pierre à Bordeaux, ainsi que pour les travaux de consolidation des ancrages de ces garde-corps.

ARTICLE 2 :

La dépense résultant de ce marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet, au budget principal (BP) de l'exercice en cours, au chapitre : 23, compte : 2315, CRB O100, programme VA10.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,
Par délégation,
Le Vice Président,

M. Alain DAVID

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2010**

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2010